

Je produis et je vends mon électricité

Adepte des énergies vertes, vous êtes passé au solaire, au vent ou à l'eau ? Bonne nouvelle, EDF rachète vos excédents de production !

Produire l'électricité de sa résidence principale est un geste écologique fort. D'ailleurs, pour encourager les particuliers à franchir le pas, l'Etat accorde un crédit d'impôt développement durable de 50% sur le matériel* (les personnes non imposables reçoivent un chèque du fisc). Une façon aussi de mieux maîtriser sa facture et d'amortir plus rapidement son installation.

L'énergie solaire, ça rapporte

Dans une région qui bénéficie d'un taux d'ensoleillement maximal, vous pouvez installer des panneaux photovoltaïques. Toute l'électricité produite est achetée 0,60 € le kWh si l'installation est intégrée au bâti. Soit près de cinq fois le prix auquel il vous est facturé, et garanti sur vingt ans ! Le produit de la vente est exonéré d'impôt sur le revenu si la puissance de l'installation n'excède pas 3 kW, soit 30 mètres carrés de panneaux. Une installation intégrée de 30 mètres carrés rapporte 2050 € par an, et l'investissement (environ 22 000 €) est, compte tenu du crédit d'impôt, rentable au bout de sept ans. Les démarches pour la pose et le raccordement au réseau EDF ont été simplifiés.



Si les tarifs varient selon les sources d'énergie, c'est le kWh solaire qui est racheté le plus cher !

Renseignements sur le site www.photovoltaique.info

Le petit éolien aussi

Avec cette technologie, vous consommez l'électricité produite et vous revendez le surplus, le prix d'achat du kWh n'étant pas aussi incitatif que pour le solaire. Et, si la revente à EDF n'est pas possible, adressez-vous à un autre opérateur. Direct Energie rachète leur électricité aux acquéreurs d'éoliennes

Weole Energy (env. 0,06 € le kWh). Une éolienne de 5 kW sur un mât de 11 mètres n'exige pas de permis de construire. Comptez 22 000 € avec l'installation, desquels il faut déduire le crédit d'impôt. L'investissement est amorti entre neuf et dix ans.

* Plafonds : 8 000 € pour une personne seule, 16 000 € pour un couple, + 400 € par personne à charge.

Ça marche aussi avec l'eau !

Si vous habitez dans un ancien moulin possédant, par exemple, un droit d'eau et une turbine, EDF vous achète le kWh 6,07 centimes, auxquels s'ajoutent une prime pour petites installations (entre 0,5 et 2,5 centimes/kWh) et une prime en hiver (jusqu'à 1,68 centime par kWh) selon la régularité de la production. A savoir : un petit moulin coûtant entre 15 000 et 40 000 €, permet un retour sur investissement entre cinq et dix ans. Le matériel (turbine, alternateur) bénéficie du crédit d'impôt.